



Donation ou rachat part d'oncle à neveu

Par **alex**, le **13/10/2011** à **13:37**

Bonjour,
nous habitons une maison familiale, qui appartient pour 1/3 à mon oncle, 1/3 à ma tante (oncle et tante qui n'ont pas d'enfant et d'autre héritier que moi et ma sœur), 1/6 à ma sœur et 1/6 à moi-même. Je souhaite devenir seul propriétaire, plusieurs choix s'offre à moi sachant que : mon oncle et ma tante ne veulent pas d'argent pour leur part et que je souhaite racheter la part de ma sœur. Quels sont les moyens légaux et les moins onéreux possible pour récupérer les part de mes oncle et tante ?
La SCI est-elle envisageable et intéressante ? Dans l'attente de votre réponse, cordialement.
Alexandre

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **14:13**

La donation.
Je ne vois pas ce que la SCI vous apporterait